BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 171

13 – BOUCHES-DU-RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AIX-EN-PROVENCE

Ventes et cessions

387 498 389 RCS Aix-en-Provence.
FIP "FASHION INDIES PROVINCE".
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 610461.79 EUR.
Adresse : Quartier Payannet, 13120 Gardanne.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis au BODACC relative au projet commun de fusion soumis au régime de l'article 236-11 du Code de commerce Société absorbante : AR2G MODE & DESIGN, société par actions simplifiée au capital de 10 235 868,30 €, dont le siège social est situé Quartier Payannet, 13120 Gardanne, immatriculée au RCS d'Aix-en-Provence sous le numéro 492 601 901. Sociétés absorbées : INDIES PRODUCTION, SARL au capital de 350 224 €, siège social : Quartier Payannet, 13120 Gardanne, 391 875 838 RCS Aix-en-Provence. FIP « FASHION INDIES PROVINCE », EURL au capital de 610 461,79 €, siège social : Quartier Payannet, 13120 Gardanne, 387 498 389 RCS Aix-en-Provence. DIFFUSION INDIES PARIS, SARL au capital de 24 982,58 €, siège social : Quartier Payannet, 13120 Gardanne, 552 032 898 RCS Aix-en-Provence. INDIES SYSTEM, EURL au capital de 300 000 €, siège social : Quartier Payannet, 13120 Gardanne, 483 302 485 RCS Aix-en-Provence. Aux termes d'un projet de traité de fusion établi le 30 septembre 2026, les quatre sociétés absorbées transmettraient l'intégralité de leur patrimoine à la société AR2G MODE & DESIGN par voie de fusion-absorption, sous réserve de la réalisation des conditions suspensives prévues au traité. Évaluation provisoire des apports sur la base des comptes arrêtés au 30 juin 2026 : •INDIES PRODUCTION : actif 8 267 551 € ; passif 6 587 084 € ; actif net 1 680 467 € •FASHION INDIES PROVINCE : actif 4 473 615 € ; passif 4 785 604 € ; actif net négatif de 311 989 € •DIFFUSION INDIES PARIS : actif 1 145 804 € ; passif 1 652 294 € ; actif net négatif de 506 490 € •INDIES SYSTEM : actif 666 318 € ; passif 1 152 835 € ; actif net négatif de 486 517 €. Le montant total provisoire de l'actif transmis est de 14 553 288 €, celui du passif pris en charge de 14 177 817 €, soit un actif net global provisoire de 375 471 €, selon le traité. La fusion est soumise au régime simplifié prévu par l'article L. 236-11 du Code de commerce, la société absorbante détenant l'intégralité du capital et des droits de vote des sociétés absorbées. En consequence, aucun rapport d'échange n'est determine et aucune prime de fusion n'est prevue. L'annulation des titres de participation détenus par la société absorbante pourra entraîner la constatation de bonis ou malis de fusion. La fusion, si elle se réalise, produira un effet rétroactif sur les plans comptable et fiscal au 1er janvier 2026. Les créanciers des sociétés participantes pourront former opposition à la fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15

et R. 236-11 du Code de commerce. Dépôt du projet : le traité de fusion a été déposé au greffe du tribunal de commerce d'Aix-en-Provence, au titre de chacune des cinq sociétés participantes, le 1er octobre 2026..

